nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

HONORAIRES

MONTANT MAXIMUM DES HONORAIRES TTC
A PARTIR DU 1er JANVIER 2026

TRANSACTION

HABITATIONS

(Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction)

Jusqu'à 60.000 € : ..... 10 % (1)
De 60.001 € à 120.000 € : ..... 8 %
De 120.001 € à 180.000 € : ..... 7 %
De 180.001 € à 380.000 € : ..... 6 %
Au-delà de 380.001 € : ..... 5 %

TERRAINS

A bâtir : ..... 10 %

FONDS DE COMMERCES

10 % du montant de cession du fond

(1) Avec un minimum de 4.500 €

Les honoraires sont selon ce qui a été prévu au mandat confié par le vendeur ou le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire des deux.

LOCATION

USAGE D'HABITATION

A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET DU BAILLEUR

Visite – Constitution du dossier – Rédaction du bail : 12.10 € TTC du m² chacun
Etat des Lieux : 3.03 € du m² chacun

A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR

Entremise – Négociation : 200 € TTC

USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

12 % TTC du loyer triennal hors charges

GESTION

7 % HT sur les encaissements